



## Conseils réglementaires

La demande porte sur un besoin d'information et de conseils :

- ⇒ Sur la réglementation en hygiène et sécurité de base (démarche prévention, évaluation des risques et document unique, achats d'équipements conformes, vérifications périodiques des installations, habilitations obligatoires à prévoir...).
- ⇒ Sur la réglementation incendie dans les locaux de travail (établissements recevant du public et code de la construction).
- ⇒ Sur les accidents du travail (code de la sécurité sociale).



L'intervention d'un ingénieur en prévention de l'ASTI vise à :

- ⇒ Réaliser un audit réglementaire pour identifier et analyser les adéquations ou inadéquations entre l'état des lieux et la conformité réglementaire en lien avec les obligations de l'employeur ;
- ⇒ Apporter des références réglementaires explicitées en lien avec la problématique de départ

**Etape 1** Recueil d'informations auprès du médecin du travail  
Rendez-vous avec l'entreprise  
Formulation du besoin et choix de la méthodologie

**Etape 2** Visites/entretiens sur le terrain  
Analyse des documents de prévention dans l'établissement  
Recherche des références documentaires  
Formalisation de document ad hoc

**Etape 3** Restitution au médecin et selon les cas à l'employeur

Association de Santé au Travail Interservices

26 Rue Boudeville - 31100 Toulouse

☎ 05 34 63 84 31 📠 05 34 63 84 30 🌐 [www.ast-i.org](http://www.ast-i.org)

Association Loi 1901 - n° SIRET 479 538 571 00015 - n° Organisme de formation 73 31 04405 31